

Nous habitons Beaugency (Vernon) depuis deux ans.

En arrivant ici, nous avons constaté que la Ville avait perdu en activité économique et commerciale. J'avais un souvenir d'une ville vivante et attrayante. Quand j'ai appris que les élus avaient des projets d'installations d'entreprises sur la zone Actiloire j'ai trouvé cela très bien.

Lors d'une réunion de quartier j'ai appris comme de très nombreux participants que le projet consistait en l'installation de deux plate-formes de logistique. J'ai trouvé cela beaucoup moins attractif et ai été surpris que l' élu en charge de l'animation des conseils de quartier ai répondu, face aux questions et critiques de riverains, que le projet ne concernait pas le quartier (comme si un projet d'une telle envergure ne concernait pas l'ensemble des habitants et n'avait aucun effet sur la vie d'une ville).

Du coup, d'une forme d'accord je me retrouve à être contre le projet, combien même il est créateur d'emplois. Je retiens que la notion d'emplois, sur Beaugency, est depuis février dernier évolutive quand ce n'est pas aléatoire.

J'ai des "raisons" pour lesquelles je suis hostile au projet et des questions qui à ce jour restent sans réelles réponses fiables données aux habitants par la commune, unique interlocuteur d'un projet où sont à ce jour absents le porteur du projet, à savoir la Communauté de commune et le réalisateur, la société Parcolog. L'absence, la transparence dans le débat public me semble somme toute assez surprenante.

Les raisons de mon refus :

Artificialiser des sols à une période où des pénuries alimentaires guettent la planète me semble inconvenant et illogique.

Le tout transport est un modèle économique en passe d'être dépassé et obsolète. L'augmentation des produits pétroliers, le réchauffement climatique nous conduisent à devoir avoir un mode de consommation et de transport plus vertueux. En outre, ces plate-formes créent globalement moins d'emplois qu'elles n'en détruisent.

Le chiffre des emplois envisageables est un chiffre donné "au doigt mouillé", compte tenu que d'une réunion à l'autre les élus ne donnent pas le même chiffre et que les emplois sont liés dans le secteur du stockage à l'occupation effective des cellules et à la saisonnalité des activités. Il a été dit que la société Parcolog "garantissait" la création d'emploi. Comment peut-elle le faire considérant qu'elle n'est pas employeur dans le secteur de la logistique.

Au delà, est-ce que toutes les cellules seront louées et est-ce que le site sera attractif pour cette activité ? Sur la proche commune de Mer, pourvue d'une desserte autoroutière, toutes les cellules de logistique ne sont pas occupées.

Et si à terme les 14 hectares de terre agricole s'avéraient être une magnifique friche industrielle qu'aurions nous gagné ?

Outre les raisons du refus, il y a une persistance de questions restées sans réponses.

Le contexte.

Quand on indique aux élus que les riverains voient la valeur de leur maison se déprécier, pas de réponse.

Pourquoi une telle rapidité à passer la hauteur des constructions de la zone d'activité de 12 à 16 mètres, modifier le PLU et passer le lendemain en conseil communautaire une délibération validant les modifications effectuées par le élu Balgentiens ? Qu'est ce qui justifie cette rapidité dans l'exécution ?

Pourquoi, sauf erreur de ma part, une grosse différence de prix d'achat au mètre carré entre le projet Parcolog (communauté de commune) et celui de Beaugency (encore dans les cartons), pour le premier un prix de 16 euros et pour le second un prix de 6 euros du m² ?

Le site.

Pourquoi n'est-il pas prévu une compensation en ce qui concerne l'artificialisation des sols ?

Il est répondu que la compensation n'est pas légitime au vu des superficies, dicit Mr le maire en conseil municipal de juin dernier. Pour autant il s'agit d'une disparition de terres agricoles. Pourquoi aller si vite alors que des directives Européennes et Françaises vont venir bloquer la vitrification des terres ? Est-ce pour complaire à Parcolog ?

Quel est l'état du patrimoine foncier de cette société qui thésaurise des superficies à la veille des interdictions ?

Pourquoi si les produits stockés seront uniquement des produits alimentaires, comme l'a dit le directeur de cabinet du maire de Beaugency lors de la réunion publique, ne pas doter la structure, si elle voit le jour, de panneaux photovoltaïques ? Sauf si au-delà d'un affichage public il est stocké des produits inflammables ou pouvant exploser.

Il est dit que le site sans pouvoir être classé Seveso n'en sera pas moins potentiellement à risque. En cas d'accident, d'incendie ou d'explosion que risquent les riverains et qu'est-il réellement prévu en terme de sécurité ? D'autant que dans la zone industrielle actuelle existent d'autres entreprises utilisant des solvants, il y a aussi la proximité des silos à prendre en compte. Est-ce que tout cela est bien mesuré par une étude d'impact impartiale ?

Sur le site existe un forage. Est-il prévu qu'il soit sécurisé ? Une pollution accidentelle pouvant avoir lieu...

Sur le site il semble qu'il y ait traces d'habitat ou de vie au monolithique. Est-ce que cela est pris en compte. La société Parcolog a fait des recensements par forages et carottage sur le site. Est-ce que cela a fait l'objet d'un contrôle, et a-t-il été pris des précautions environnementales par rapport au forage, à l'existence potentielle de vestiges archéologiques et par rapport aux oiseaux nicheurs ? Quid de la vue massacrée qui est un élément environnemental à prendre en compte ?

La circulation.

La voirie existante (route départementale) est elle adaptée pour supportée un accroissement de la circulation en volume ainsi que en terme de pénétration et sortie de site ?

Un comptage du trafic a-t-il été réalisé ? Le maire en conseil municipal indique que oui mais est incapable de donner des chiffres, alors que les opposants au projet ont effectué des relevés.

Des voies comme la route de Châteaudun semblent peu adaptées à un accroissement significatif du trafic. La traversé de Vernon avec les possibles croisements de camions est déjà dangereuse.

Le maire dit être en capacité d'interdire la circulation des PL sur cet axe qui est un axe départemental. Le peut-il et a-t-il les moyens, le cas échéant, de faire appliquer un arrêté de ce type ?

En ce qui concerne la départementale en direction de Vendôme y aura-t-il aussi une restriction d'accès considérant que c'est la route de desserte du Lycée déjà encombrée par les bus scolaires aux heures d'entrée et de sortie. A multiplier les véhicules lourds on augmente le risque d'accidents possibles sachant qu'une portion de la route est limitée à 30 kilomètres heure (zone de passage entre les habitations). La limitation est fort peu respectée et les riverains subissent outre les effets de la vitesse, pollution aux particules et nuisances sonores.

Que dire de l'axe traversant la ville ? Il est déjà fortement encombré et pollué. Ajouter aux problèmes déjà existants de nouveaux ne facilitera en rien la vie des habitants.

La traversée de la commune de Baule va être aussi impactée si le projet voit le jour.

Il en est de même en ce qui concerne le pont de Beaugency qui supporte déjà un trafic en nombre et volume important. Une étude d'impact impartiale, à savoir non réalisée par Parcolog, a-t-elle été réalisée ?

Les entrées et sorties du pont sont compliquées et à certains moments dangereuses et le deviendront un peu plus si l'on augmente le trafic routier.

L'augmentation du trafic a un retentissement sur la qualité de l'air, et quid d'une étude objective ?

Est-il logique de poser un centre de logistique aussi éloigné d'un accès d'autoroute et si proche des habitations ?

Conclusion.

Touts ces questions me paraissent légitimes et normales sauf si on en croit l'équipe municipale qui oppose à ce type d'interrogation la rengaine sur l'emploi et la belle étude réalisée par la société Parcolog qui a tout intérêt à ce que son projet aboutisse. Peut-on être juge et partie dans la même affaire ?

Enfin une dernière remarque qui sera ma pré-conclusion contextuelle. Il a été voté en conseil municipal de juin dernier deux délibérations portant sur l'installation de Parcolog à Beaugency, dont une motion de soutien de la collectivité au projet et portant engagement à soutenir le projet. Est-ce bien républicain que de faire cela alors que l'enquête publique n'est pas terminée, ni finalisée ? C'est à croire que votre avis de commissaire enquêteur ne sert à rien ou que la conclusion est déjà écrite, sur qui jette un discrédit à votre travail. C'est aussi expliquer aux Balgentiens que tout est joué, y compris, ce qui concerne l'avis que donnera Madame La Préfète.

Il y a pour moi beaucoup trop des questions sans réponses objectives à ce jour et trop de risques potentiels balayés d'un revers de main par le maire et son équipe pour je sois pour ce projet où rien n'est garanti si ce n'est que nous aurons en cas de validation du projet un « magnifique bâtiment » visible de loin, une sorte de réplique moderne et laide à la tour dite de César posée en zone Natura 2000 et en plein site patrimoine mondial de l'Unesco.

Bâtiment probablement appelé à être rapidement une magnifique friche industrielle condamnant toute future installation de vraies entreprises créatrices de ressources et d'emplois dans la zone d'activité.

Et dire que gouverner c'est prévoir !

Dominique Dange
17 rue Basse
Beaugency